

CERTIFICAT DE PRODUITS

Délicivré conformément aux articles L. 433-3 à 433-11 et R.433-1 à R. 433-2 du Code de la Consommation suivant le Règlement technique constitué des Règles de certification et des Prescriptions techniques VI

SITE DE PRODUCTION

N°	753	SAINT GOBAIN POLSKA SP. Z O.O. ODDZIAL GLASSOLUTIONS
Altitude	352m	Ul. Kolejowa 1 PL- 32312 Jaroszwowiec TÉL 48 32 64 99 512 FAX 48 32 64 99 518

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

1 SEPTEMBRE 2019 au 29 FÉVRIER 2020

DOUBLE VITRAGE	CERTIFIÉ	TRIPLE VITRAGE	NON CERTIFIÉ
TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE		TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE	
à gaz Argon	certifié 90%	à gaz Argon 85%	///
VEC - extérieurs collés (C)	///	VEC - extérieurs collés (C)	///
VEA - extérieurs attachés	///	VEA - extérieurs attachés	----- (1)
à clamer- sans profilé non orthogonaux	certifié	à clamer- sans profilé non orthogonaux	///
bords décalés	///	bords décalés	///
bombés	///	bombés	///
équilibrés	///	équilibrés	-----
pré-équilibrés	///	pré-équilibrés	///
à croisillons	certifié	à croisillons	///
de rénovation (R)	///	de rénovation (R)	-----
à stores incorporés	///	à stores incorporés	///
avec feuilleté photovoltaïque	///	avec feuilleté photovoltaïque	-----

PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE

PMABuPu - PSFBuPu

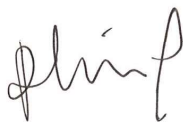
PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE

MARQUAGE OBLIGATOIRE DES VITRAGES CERTIFIÉS

MARQUE OU NOM DE SOCIÉTÉ	REFERENCE DE FABRICATION	SITE	indicateurs d'emploi	indicateurs de performances (3)
GL JAR	PÉRIODE DE FABRICATION (2)	CEKAL 753		

- (1) la présence des pointillés (-----) indique que ce type de vitrage n'existe pas à ce jour.
 (2) ou l'adresse du site internet du fabricant, et un numéro d'identification de produit.
 (3) le marquage des performances thermiques et acoustiques est optionnel.

Voir pages 2 et 3 du certificat pour plus amples informations



la Présidente du Conseil d'administration



Président du Comité de Certification



Accréditation
n° 5-0510
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le présent certificat remplace les certificats, précédents ou échus, visant le même site de production; il atteste des moyens mis en oeuvre par celui-ci pour fabriquer des vitrages conformes aux critères de qualité du Programme de certification, dont les exigences sont librement consultables sur le site www.cekal.com. Les certificats sont délivrés après contrôles en usine, essais... réalisés par des organismes d'inspection et d'essais indépendants.

